

## Troisième séance, jeudi 8 novembre 2012

Présidence de M<sup>me</sup> Gabrielle Bourguet, présidente

**SOMMAIRE: Assermentation. – Postulat P2013.12 Fritz Glauser/Michel Losey (inventaire des surfaces d'assolement (SDA) du canton de Fribourg et outils de contrôle); prise en considération. – Postulat P2011.12 Michel Losey/Fritz Glauser (réhabilitation et réinsertion des castors: un concept dépassé par les événements); prise en considération. – Projet de loi N° 25 sur la géoinformation (LCGéo); 2<sup>e</sup> lecture et vote final. – Projet de loi N° 11 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs; entrée en matière, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures et vote final. – Projet de loi N° 28 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs; entrée en matière, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures et vote final. – Clôture.**

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 100 députés; absents: 10.

Sont absents avec justifications: M<sup>me</sup> et MM. Urs Affolter, Romain Castella, Eric Collomb, Gaétan Emonet, Marc-Antoine Gamba, Albert Lambelet, Nicolas Rime, Erika Schnyder, Olivier Suter, Werner Zürcher.

M<sup>mes</sup> et MM. Isabelle Chassot, Anne-Claude Demierre, Erwin Jutzen, Maurice Ropraz et Beat Vonlanthen, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

### Assermentation

**Assermentation** de M<sup>mes</sup> Stefanie Frölicher-Güggi, Madeleine Merkle, Claire Roelli, Pascale Pache Looten, Nicole Aebi, Sabine Spring, Brigitte Gauch et Marie-Theres Piller et de MM. Andrea Bertoni, Simon Cottet, Marius Osterfeld et Fabien Truffer, élus par le Grand Conseil à diverses fonctions fudiciaires lors de la session de novembre 2012.

**La Présidente.** Mesdames, Messieurs, vous venez d'être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et je vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui désormais est la vôtre.

La cérémonie d'assermentation est terminée. (*Applaudissements*)

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

### **Postulat P2013.12 Fritz Glauser/Michel Losey (inventaire des surfaces d'assolement (SDA) du canton de Fribourg et outils de contrôle)<sup>1</sup>**

#### Prise en considération

**Glauser Fritz** (PLR/FDP, GL). Tout d'abord, je déclare mes intérêts, je suis paysan à Châtonnaye et président de l'Union des paysans fribourgeois.

Je tiens tout d'abord à remercier le Conseil d'Etat et plus particulièrement la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts pour sa réponse et le bon accueil fait à notre postulat. Le traitement de ce sujet dénote une certaine importance pour parvenir à un développement durable et harmonieux de l'ensemble de notre économie cantonale. La Confédération suisse protège par des dispositions spécifiques les meilleures terres agricoles de notre pays. Selon le plan sectoriel fédéral des surfaces d'assolement de 1992, la surface des meilleures terres agricoles dans notre pays est fixée à exactement 438 560 hectares. Chaque canton est tenu de garantir un contingent minimum déterminé selon les caractéristiques et le potentiel de ces terres sur son territoire. Le minimum défini par la Confédération doit être respecté. Comme le relève le Conseil d'Etat dans sa réponse, le quota minimal de 35 900 hectares de surfaces d'assolement n'est désormais plus atteint dans notre canton. La préservation des bonnes terres agricoles se planifie sur le long terme. Cette planification n'a manifestement été jusqu'ici ni réalisée ni même établie. Notre canton ne doit pas négliger ces très bonnes terres agricoles qu'il a la chance de compter sur son territoire. Il est devenu impératif de proposer des mesures concrètes afin de respecter les dispositions de la Confédération à ce sujet et de compenser la perte de sols productifs

<sup>1</sup> Déposé et développé le 12 juin 2012, BGC p. 1387; réponse du Conseil d'Etat le 8 octobre 2012, BGC p. 2480.

dont la fonction devient un jour autre que celle de la production des denrées alimentaires. Notre canton se doit aussi de remplir le mandat constitutionnel de la Confédération en maintenant de bonnes conditions de production pour son agriculture diversifiée. Au sens de l'article 104 de la Constitution fédérale, l'agriculture doit contribuer à la sécurité de l'approvisionnement de la population et à la conservation des ressources naturelles, ressources dont le sol fait bien évidemment partie. Vu l'importance et le caractère particulier de la contribution du secteur agricole à l'économie fribourgeoise, nous nous devons de réagir et de proposer des solutions ne négligeant pas un des secteurs de l'économie par rapport aux autres. Nous devons garantir à notre économie fribourgeoise un développement économiquement durable du secteur primaire au secteur tertiaire. Le postulat doit non seulement apporter des réponses mais aussi des solutions à cette situation. A l'avenir et cela est important, il ne doit plus être pallié aux modes de communication lacunaires dont a fait preuve le canton à ce sujet jusqu'ici en consultant et informant annuellement les milieux concernés.

Je vous remercie pour votre attention et je vous invite à soutenir ce postulat.

**Andrey Pascal** (PDC/CVP, GR). Je déclare mes liens d'intérêt: je suis agriculteur de montagne, pas touché par les terres d'assolement, mais inquiet quant au maintien de ces bonnes terres.

Le postulat Glauser-Losey demande qu'un inventaire précis des surfaces d'assolement soit fait dans le canton de Fribourg. Les SDA constituent une grande partie des terrains propres à l'agriculture. Elles comprennent des terres cultivables, en premier lieu des terres ouvertes et des prairies artificielles, ainsi que des prairies naturelles arables. D'un point de vue agronomique, les surfaces d'assolement sont la partie la plus précieuse des terres cultivables. En Suisse, ces terres agricoles sont protégées par des dispositions spécifiques. Elles représentent environ 40% des surfaces agricoles. L'extension massive du territoire urbanisé exerce une pression toujours plus forte sur ces surfaces d'assolement. Les postulants demandent de quelle manière les SDA sont touchées par les révisions des plans d'aménagement. Une compensation est-elle envisagée? Et si oui, de quelle manière? Question pertinente quand on sait que le canton de Fribourg est défavorisé dans le pourcentage des ses bonnes terres.

En conclusion, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique, à sa quasi-unanimité, tout comme le Conseil d'Etat, vous demande d'accepter ce postulat.

**Rodriguez Rose-Marie** (PS/SP, BR). Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt du postulat des députés Glauser et Losey et salue cette initiative. En effet, il apparaît à la lecture de la réponse du Conseil d'Etat, que les chiffres dont celui-ci dispose actuellement sont clairement imprécis et surtout largement dépassés. On nous dit que le quota des surfaces d'assolement, imposé par la Confédération, est de 35 900 hectares pour notre canton. On nous dit aussi que nous sommes en-dessous de ce quota, de peu certes, mais cela depuis plus de 10 ans et que jusqu'à maintenant rien n'a été prévu pour compenser ce déficit. Finalement, on nous donne encore un chiffre estimé à ce jour; il resterait encore dans le canton de Fribourg entre 35 500 et 35 600 hectares de surfaces d'assolement. Il était bien temps que le Conseil d'Etat se penche sur le thème et accepte d'établir un rapport précis, qui, grâce aux moyens d'analyse cités, à savoir les critères de délimitation des surfaces d'assolement et une cartographie numérique, ne semble pas très compliqué à élaborer. Toutefois, nous attendons aussi du Conseil d'Etat qu'il poursuive sa réflexion afin de nous présenter les moyens existants et surtout de nouveaux moyens efficaces et pourquoi pas visionnaires à mettre en œuvre pour limiter et/ou compenser la perte des surfaces d'assolement. Le groupe socialiste insiste fermement sur le fait que la protection des terres agricoles doit être une priorité, pas la seule, mais une priorité tout de même. Dans ce sens, il s'agira d'orienter une partie des moyens de protection des surfaces d'assolement vers une politique de construction plus intelligente, qui évitera le gaspillage tant des terres agricoles que des terres constructibles. De plus, le groupe socialiste demande au Conseil d'Etat d'intégrer au rapport issu de ce postulat une estimation sérieuse des coûts qui résulteront des différents moyens prévus pour limiter les nouvelles emprises sur les surfaces d'assolement.

C'est avec ces quelques remarques que le groupe socialiste soutient le postulat.

**Duc Louis** (ACG/MLB, BR). C'est à l'unanimité que le groupe Alliance centre gauche votera ce postulat. Tout a été dit.

**Meyer Loetscher Anne** (PDC/CVP, BR). Afin d'être en adéquation avec la stratégie cantonale pour l'implantation de nouvelles entreprises à haute valeur ajoutée, je souhaiterais, M<sup>me</sup> la Commissaire du gouvernement, que le Conseil d'Etat prenne en compte dans la réponse à ce postulat l'intégration des zones inventoriées comme zones d'activité d'importance cantonale, qui sont encore en zone agricole. Avec tout le respect que je porte à M. Losey ainsi qu'à son groupe d'intérêts pour la sauvegarde des terres agricoles de la Broye, et bien consciente de la problématique qui les occupe, je me dois, au nom d'une région qui a un réel besoin de développement

économique de qualité, d'assurer la possibilité de réaliser sa zone d'importance régionale prépondérante «Rose de la Broye», même s'il existe un déficit en surfaces d'assolement pour le canton de Fribourg.

Avec ces considérations, j'accepterai ce postulat.

**Losey Michel (UDC/SVP, BR).** Tout d'abord, je tiens à m'exprimer au nom du groupe des députés de l'Union démocratique du centre, qui accepte ce postulat à l'unanimité des membres présents. Je tiens également à rassurer quelque peu ma collègue M<sup>me</sup> Meyer Loetscher pour lui dire que par rapport aux conflits – on voit avec son intervention qu'il y a des conflits dans des zones de forte production agricole – ce postulat sur les surfaces d'assolement, sur le respect des contingents qui sont octroyés pour le canton de Fribourg, on devra trouver des solutions. Dire oui à ce postulat, respecter ces surfaces d'assolement, ne veut pas dire non au développement économique cantonal. Cela est une chose qu'il faut bien préciser. C'est simplement trouver des solutions de compromis pour compenser les surfaces qui seront nécessaires à un développement, trouver des compensations judicieuses et correctes. Donc, accepter ce postulat c'est aller vers un avenir garant d'une agriculture productrice de denrées alimentaires également et qui permet une cohabitation intelligente et judicieuse avec le développement que le canton doit encore avoir. Donc, je vous encourage à soutenir ce postulat et à l'accepter tel qu'il est déposé.

**Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Le quota de surfaces d'assolement que la Confédération impose dans son plan sectoriel au canton de Fribourg est de 35 900 hectares, comme vous l'avez déjà entendu. Les SDA ont été inventoriés dès 1987. La dernière révision du plan directeur cantonal a permis de mettre à jour et d'informatiser l'inventaire des surfaces agricoles. En mai 2002, le canton comptait 35 816 hectares de surfaces d'assolement. Malgré ce léger déficit, le plan directeur cantonal n'a pas pu prévoir jusqu'à présent la compensation des pertes de SDA. Le gouvernement est très satisfait que les milieux agricoles soutiennent cette préservation du patrimoine et se promet d'aller de l'avant dorénavant, car la diminution annuelle actuelle est d'environ 25 hectares, soit 250 000 m<sup>2</sup>. Le Conseil d'Etat est prêt à établir un rapport précis sur la question des SDA. La cartographie des SDA est numérique et permet d'obtenir toutes les informations utiles. En revanche, les questions portant sur les moyens existants et à mettre en œuvre pour limiter les nouvelles emprises sur les SDA sont pertinentes et il convient de les analyser en détail. Les surfaces d'assolement sont la matière première de la production de denrées alimentaires pour les prochains millénaires et il

convient de les défendre. Cependant, les outils nécessaires à cet exercice relèvent principalement de l'aménagement du territoire. Dans ce cadre, il conviendra de proposer des outils qui permettent un développement pour toutes les régions, comme relevé par M<sup>me</sup> Meyer Loetscher, mais un développement qui ne gaspille pas les bonnes terres agricoles en proposant de favoriser une densification sur des terres déjà construites ou sur des terres agricoles de moins bonne qualité.

En conclusion, le Conseil d'Etat vous propose d'accepter ce postulat.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 87 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aeischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 87.*

*S'est abstenue*

Berset (SC, PS/SP). *Total: 1.*

- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

---

**Postulat P2011.12 Michel Losey/Fritz Glauser (réhabilitation et réinsertion des castors: un concept dépassé par les événements)<sup>1</sup>**

**Prise en considération**

**Losey Michel (UDC/SVP, BR).** Si pour certains députés, ce postulat semble anecdotique, il faut savoir que, pour d'autres députés ainsi qu'un nombre croissant de communes, de propriétaires fonciers et d'agriculteurs, il n'en va pas de même. La population croissante des castors cause de plus en plus de conflits entre l'espace qu'ils occupent au-delà des cours d'eau et des dégâts qu'ils provoquent à certains aménagements ainsi qu'à des infrastructures conséquentes comme des chemins d'amélioration foncière. Ce ne sont en tout cas pas les syndics des communes de Jeuss et de Bussy qui vont me contredire. L'acceptation de ce postulat permettra de mettre en évidence les endroits où les castors ne posent pas de problème, ainsi que les espaces où des conflits se font jour. Partant de cet inventaire, une pesée des intérêts devra être opérée et ceci non seulement avec les milieux de la protection des animaux et de la flore, mais également avec les propriétaires touchés, que ce soient les agriculteurs ou les communes. C'est de concert que des solutions devront être trouvées à l'avenir avec l'acceptation si possible de solutions qui vont dans le même sens. Il est évident qu'une régulation de certaines populations de castors dans certaines régions n'est non plus pas à exclure. Elle est d'ailleurs déjà prévue dans la modification de l'ordonnance fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et des oiseaux sauvages. Le postulat ne doit pas non plus aboutir à créer de nouveaux postes de travail car les gardes-faune, qui surveillent déjà l'animal, sont tout à fait habilités à remplir cette mission. Le Conseil d'Etat vous recommande d'accepter ce postulat et je vous demande d'en faire de même.

**Jordan Patrice (PDC/CVP, GR).** En préambule, je vous informe que je n'ai aucun lien d'intérêt avec les castors. Notre groupe a examiné le postulat de nos collègues et une majorité partage leur inquiétude quant à la prolifération de ces animaux au demeurant fort sympathiques mais peut-être un peu trop travailleurs. Cependant, au vu de la réponse du Conseil d'Etat, au lieu du dépôt d'un postulat qui va

prendre du temps, mobiliser du personnel et sûrement coûter quelques milliers de francs, nous pensons qu'il aurait été plus judicieux de procéder en premier lieu par une question écrite au gouvernement demandant si celui-ci allait envisager une régulation de ces animaux et des visions locales avec les services de la faune aux endroits où des problèmes pourraient survenir. Cette façon de faire aurait été plus rapide car nous admettons que des solutions doivent être trouvées rapidement afin de ne pas être dans la même situation de surpopulation que celle que nous connaissons depuis quelques années concernant les sangliers. J'espère que nous n'aurons pas un jour à traiter un postulat demandant de compter les campagnols, qui, eux, aussi font de gros dégâts dans les campagnes.

Après ces quelques considérations, une majorité du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique soutiendra le postulat.

**Repond Nicolas (PS/SP, GR).** Tout d'abord, je vous signale mes liens d'intérêt: eh bien, justement, oui, moi, j'ai des liens avec le castor. Je suis du signe du gémeau et comme vous le savez certainement, Castor et Pollux, les gémeaux y sont justement associés, à la constellation du même nom. Et puisque nos gémeaux étaient des fils de Zeus, nous allons parler, si vous le permettez, un peu de mythologie, puisque la réhabilitation et la réinsertion du castor aujourd'hui en Suisse, dans le canton de Fribourg, et tout spécialement dans la Broye, nous content la même problématique, la même histoire, la même mythologie. Tout comme Castor et Pollux, nos amis les castors et les hommes s'entendaient très bien dans le passé en Europe. La nature était paisible et les cours d'eau et rivières abondants et adaptés aussi bien aux castors qu'aux humains. Mais à partir du 16ème siècle, certains rois qui aimaient la chasse et beaucoup la mode décrétèrent que les chapeaux ne devaient être confectionnés qu'en feutre de castors. Certains médecins attribuèrent également diverses vertus médicinales au castorium, une glande du castor. Ainsi, le castor fut ardemment chassé et le dernier fut abattu en Suisse au début du 19<sup>e</sup> siècle. Depuis lors, homo helveticus n'avait plus de souci à se faire puisqu'il n'y avait plus de castors, enfin jusqu'à aujourd'hui. Dans la mythologie, Castor et Pollux étaient deux frères inséparables, mais Castor était mortel et Pollux immortel, tout comme l'homme maintenant et le castor mortel il y a quelques années en arrière. Je vous épargne l'histoire du pourquoi – ils étaient jeunes, en âge de porter des armes et aimaient chasser d'ailleurs le sanglier. Ils apparaissaient souvent comme des sauveurs de situations désespérées, ce qui pourrait être la situation de nos amis agriculteurs proches des rivières et cours d'eau de la Broye aujourd'hui. Seulement voilà, un jour Castor fut poignardé

<sup>1</sup> Déposé et développé le 3 mai 2012, BGC p. 1084; réponse du Conseil d'Etat le 8 octobre 2012, BGC p. 2479.

par un propriétaire de troupeau de bœufs, suite à une querelle au sujet de l'un d'eux. Ainsi Castor était mort et Pollux, inconsolable, pria Zeus pour le faire mourir aussi. Zeus, apitoyé, permit à Castor de partager l'immortalité avec son frère et de vivre une moitié de sa vie sur la Terre et l'autre sur l'Olympe. Mais le poète grec Lucien donne une autre version de la légende selon laquelle leurs demeures sont alternativement le ciel et la terre. Lorsque Pollux se rend vers l'une, Castor se dirige vers l'autre. Ainsi, ils ne se retrouvent jamais ensemble. C'est un petit peu l'homme et le castor.

Ainsi, Apollon demande un jour à Hermès:

- > Dis-moi, pourquoi ne voyons-nous jamais Castor et Pollux en même temps?
- > Eh bien, répond Hermès, ils ont tellement d'attachement l'un pour l'autre que lorsque le destin décrêta que l'un devait mourir et l'autre devenir immortel, ils décidèrent de se partager l'immortalité.

Castor et Pollux sont donc jumeaux, mais ne le sont pas vraiment. Ils sont différents et semblables à la fois. Aussi, ce mythe nous invite à mettre en valeur les notions de respect, de partage et d'échange entre l'animal et l'homme. Le respect aux castors du canton de Fribourg parce que l'on a accepté leur réinsertion en Suisse il y a une soixantaine d'années, le partage avec leur territoire car les solutions existent mais cela a un coût, il est vrai. Il faudrait entre autres revitaliser des cours d'eau en leur attribuant des berges suffisamment larges, cela redonnerait non seulement de la place aux castors, mais aussi à la rivière dans laquelle la biodiversité se développerait également davantage. Fructueux échange, puisque l'homo helveticus d'aujourd'hui se veut plus proche de la nature et écologique. Osons ainsi repartager nos espaces et vivre avec le castor; le tuer ne sert d'ailleurs à rien, puisque certaines études ont montré qu'il revient aussitôt.

Le parti socialiste soutiendra ainsi ce postulat pour les raisons évoquées précédemment et demande au Conseil d'Etat de trouver des solutions pour un meilleur échange entre l'homme et le castor et d'avoir des réponses sur les coûts qui seront engendrés par le concept castor pour le canton de Fribourg. Je précise que certaines informations sur les castors ont été tirées du travail de maturité de Florence Poltera du Gymnase intercantonal de la Broye, sur la réintroduction du castor dans la Broye.

**Schläfli Ruedi** (UDC/SVP, SA). Mes liens d'intérêt: comme mes collègues, je n'ai aucun lien direct avec le castor. Le groupe de l'Union démocratique du centre, composé majoritairement d'agriculteurs et de membres proches de ceux-ci,

a pris le temps nécessaire sans toutefois se casser les dents sur ce postulat des collègues Michel Losey et Fritz Glauser. Le castor, mammifère fort sympathique aux multiples talents de constructeur, s'épanouit maintenant à nouveau depuis plusieurs décennies dans nos contrées. Si le castor se préoccupe essentiellement de son environnement sans prendre acte du monde et des lois qui l'entourent, les arbres isolés par exemple et protégés depuis peu par le Grand Conseil sur le plateau fribourgeois n'auront plus la vie aussi paisible s'ils voient débarquer dans leur région une famille très vorace de castors. Si ce mammifère protégé par nos plus hautes instances fédérales n'a pas de crainte à avoir pour sa survie en Suisse, ceci n'a pas toujours été le cas. C'est en outre la grande imagination de l'église catholique concernant les mets que l'on pouvait consommer pendant le jeûne qui a été fatal aux castors dans nos contrées. Le concile de Constance (1414–1418) a décidé que castors, blaireaux, loutres étaient considérés comme des poissons, car ils vivaient la plupart du temps dans l'eau. Les plus hautes instances d'alors, habillées en rouge pour la plupart, usaient déjà de l'outil du contre-projet pour détourner les lois. Je propose donc que le Conseil d'Etat prenne contact avec l'Evêché pour lui proposer ses services pour un comptage de castors comme le demandent nos postulants. Le pardon n'arrive jamais trop tard.

Le groupe de l'Union démocratique du centre reconnaît le bienfait de ce mammifère mais demande une situation détaillée du nombre et des dégâts que peut occasionner ce rongeur sans que cela ne péjore le porte-monnaie des exploitations agricoles, des communes et sans que cela ne plombe le budget de l'Etat.

De ce fait, le groupe de l'Union démocratique du centre, à une majorité quasi écrasante, vous demande d'accepter ce postulat.

**Fasel-Roggio Bruno** (ACG/MLB, SE). Zu meiner Interessenbindung: Ich bin Präsident der Freiburger Jäger.

Mit Interesse hat unsere Fraktion das vorliegende Postulat Losey/Glauser zur Kenntnis genommen und unterstützt dieses. Der Biber ist ein Baumeister der Natur, einerseits Freud, andererseits Leid. Seit zirka 60 Jahren ist der Biber in unserem Kanton wieder aktiv. Vor vier Jahren zählte man in 34 Revieren zirka 100 Biber. Seither ist die Population dieser Nager entsprechend gestiegen, zum Ärgernis von Mensch und Landschaften, zum Beispiel durch die Dämme, bei denen Bäche und Flüsse überschwemmt werden, Drainagen verstopfen und Strassen und Wege unterhöhlt werden. Die Instandstellung solcher Schäden ist mit grossen finanziellen

Kosten verbunden, so kostet die Räumung eines Dammes zum Beispiel 2000 bis 3000 Franken.

Unsere Fraktion ist sich bewusst, dass der Biber und sein Lebensraum gemäss Bundesverordnung über die Jagd und den Schutz wildlebender Säugetiere und Vögel geschützt sind. Der Kanton kann befristete Massnahmen zur Regulierung von Beständen geschützter Tierarten – in unserem Fall der Biber – vornehmen, um Schaden zu verhüten. Deshalb unterstützt unsere Fraktion den Vorschlag des Staatsrates, ein Biberkonzept zu erstellen, das eine Bestandesaufnahme und eine Risikoanalyse potentieller Schäden enthält. Das ist schon längere Zeit auf dem Tisch, ist aber noch nicht vollzogen worden.

Wir sind auch der Meinung, dass in diesem Bericht über mögliche künftige Standorte und Lebensräume des Bibers nachgedacht werden muss, unter Berücksichtigung von Strassen und Wegen oder Anreinflüssen.

Mit diesen Bemerkungen unterstützt das Mitte-Links-Bündnis einstimmig das Postulat.

**Bapst Markus** (PDC/CVP, SE). Wir haben heute Morgen schon einige Anekdoten gehört. Haben Sie keine Angst, ich werde keine weitere anfügen, gehöre aber – wie Herr Losey bereits erwähnt hat – zu den Grossräten, die das Postulat als anekdotisch bezeichnen würden. Ich bin der Auffassung, dass es nicht notwendig ist, dieses zu überweisen, weil der Staatsrat die Antwort unter Punkt 1 ja schon direkt gibt. Die rechtlichen Instrumente, die Vollzugsinstrumente sind vorhanden.

Herr Fasel scheint sogar zu wissen, wie viele Biber es im Kanton gibt. Ich weiss es nicht. Ich stelle einfach fest, dass wir eigentlich kein Problem haben, außer dass der Biber einigen gefällt und anderen nicht und dass es in der Natur des Bibers liegt, dass er Dämme baut und Überschwemmungen verursacht.

Wir müssen hier pragmatisch bleiben. Ich fordere Sie auf – ich stelle das Problem nicht in Abrede, es existiert, aber wir haben Instrumente es anzugehen –, dem Postulat nicht zuzustimmen. Wir haben gestern viel über Finanzen diskutiert. Es wird sicher Arbeit verursachen. Es wird wieder eine Expertise geben, die meines Erachtens in diesem Fall nicht notwendig ist.

**de Weck Antoinette** (PLR/FDP, FV). Comme les collègues qui se sont exprimés, je soutiendrai ce postulat et la réponse du Conseil d'Etat dans la mesure où ce concept va étudier

comment nous, Fribourgeois, pouvons donner aux castors le droit de vivre dans nos rivières. Le castor n'est pas un animal nuisible; il nous rend service en créant des zones naturelles, ce que nous devrions faire à sa place, cela à grands frais. Pour ceux qui ont lu *La Liberté aujourd'hui*, Avenches doit procéder à la revitalisation d'un ruisseau, qui s'élève à près d'un million. Il suffit au castor de disposer de 20 mètres de rives naturelles. A certains endroits, cela n'est plus possible, mais à d'autres, oui. Quant à la possibilité donnée par le droit fédéral de tirer sur des castors, je ne peux que la critiquer. On ne tire pas sur un bâtisseur de plans d'eau. On peut même rêver, peut-être qu'à Fribourg il construira une piscine (*rires*).

**Mutter Christa** (ACG/MLB, FV). Je remercie M<sup>me</sup> de Weck pour son intervention et je soutiendrai la solution pour la piscine. On voit que le castor est un animal sympathique parce qu'il fait plaisir aux députés de tous les groupes. Néanmoins, notre groupe était décidé à soutenir ce postulat mais les avis exprimés, et surtout les paroles utilisées pour le soutenir, me font un peu douter du sens que ce rapport pourrait avoir, parce qu'on parle en termes de dégâts, de problèmes, de régulation, voire de chasse. Donc, j'aimerais prier M<sup>me</sup> la Commissaire, si elle exécute ce rapport, de le faire dans le strict cadre de la loi fédérale et aussi dans l'esprit de la loi fédérale. A mon avis, et là j'abonde dans le sens de M<sup>me</sup> de Weck, ce n'est pas le castor qui a causé les problèmes en premier mais bien l'activité humaine, spécialement aussi dans notre canton. Si le castor cause des dégâts à des chemins proches des cours d'eau, c'est parce que ces cheminements ont été construits de façon traditionnelle, parfois de façon illégale, trop proches de ces cours d'eau. Il y a toujours une exception dans la loi sur les cours d'eau qui renforce aussi ce problème. Si on construit directement à côté d'un cours d'eau, il faut s'attendre à des problèmes: un castor qui se présente mais aussi des inondations, etc. Et ensuite, après avoir causé le problème, on réclame des réparations financières. C'est un réflexe qui est un réflexe à court terme.

Donc, personnellement, je ne vais pas soutenir ce postulat, parce que la discussion ici me laisse dans le doute sur la volonté de vraiment rendre la vie plus facile aux castors et non seulement à ceux qui ont vraiment créé le problème.

**Thomet René** (PS/SP, SC). De cette rivalité de deux frères pour un même amour, Jean-Philippe Rameau a fait un opéra, *Castor et Pollux*. Michel Losey et Fritz Glauser veulent nous en faire un postulat, *Castors et Paysans*. On baigne dans la culture, on a entendu des interventions dans ce sens, c'est à se demander si le sujet ne devrait pas être traité par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. Plus sérieusement, on veut bien partager des préoccupations du

monde paysan, mais il ne faut pas exagérer. Mon immersion quasi quotidienne dans la culture partenaire, par la lecture du Freiburger Nachichten, m'apprend qu'un programme national traite de la question des dégâts provoqués par les castors notamment, mais aussi de leurs bienfaits bien sûr. Nos gardes-faune ont une bonne connaissance des problèmes causés par les castors, mais aussi des mesures déjà existantes pour y remédier. Dans la trilogie marseillaise de Pagnol, Fanny, Marius, César et Escartefigue faisaient le tour du quartier pour se rendre au port afin de rester à l'ombre plutôt que de risquer l'insolation en traversant simplement la rue. Il semble que certains de nos paysans aient de la peine à adopter une même philosophie en empruntant un autre chemin qui éviterait à leurs lourds véhicules agricoles de s'enfoncer dans des trous de castors en longeant les berges. Au moment où notre grand argentier, dont je salue la présence, nous annonce l'imminence de mesures d'économies et où le bon sens terrien ne cesse de nous rappeler qu'il n'y a pas de petites économies, n'a-t-on pas mieux à faire que de dépenser les deniers de l'Etat pour compter des castors et localiser le lieu de leurs ébats? Et pourquoi ne pas engager des drones ou installer une vidéosurveillance pendant qu'on y est? Car en fin de compte, pourquoi voudrait-on chercher noise aux castors? Ils font le bonheur des amis des bêtes, ce sont des animaux utiles à la nature et d'ailleurs c'est à grande peine qu'on arrive à voir ce sympathique animal. Il ne porte pas un grand préjudice économique aux paysans puisqu'ils ne se voient pas privés de paiements directs et touchent aussi des indemnités pour dégâts aux cultures. Et pourquoi pas plutôt un postulat sur l'utilisation des pesticides dans l'agriculture et sur les dégâts causés aux abeilles et à la santé des humains? Ne serait-ce pas plus urgent? Il a souvent été relevé que ce Grand Conseil était le principal générateur de dépenses supplémentaires.

Mesdames et Messieurs, chers Collègues, je vous propose de montrer l'exemple en évitant une dépense supplémentaire, par le refus de ce postulat.

**Page Pierre-André** (UDC/SVP, GL). Je suis un peu surpris de la tournure que prend ce débat, étant donné que c'est vrai que le castor a été réintroduit et je crois que c'est un sérieux problème qui concerne également les finances de l'Etat. Il y a un cas réel dans la Broye et dans le district du Lac; des chemins bétonnés, des digues, ont été construits avec l'autorisation du canton, avec subventionnement de la Confédération, du canton et des communes, et le castor a détruit ces chemins, non seulement en inondant des régions mais en minant ces digues et où le chemin a été démolî. Donc là il y a eu également l'accord, M<sup>me</sup> la Députée Mutter, des services de l'Etat, de la Confédération et des communes, donc

soumis à autorisation. Je suis surpris de vos propos. Ce qu'on demande, ce n'est pas un rapport fait par un bureau d'études nature-paysages qui va coûter quelques milliers de francs et qui sera en papier glacé, on veut des faits concrets. Je vous donne un exemple concret. Je travaille sur un remaniement parcellaire à Misery-Courtion. Nous avons mis à disposition du castor 5000 m<sup>2</sup> de terrain, qui peut être inondé. Puisqu'il a abattu des arbres, ça commence à s'inonder, on lui a mis à disposition ce terrain. Monsieur et Madame Castor sont heureux là-bas, mais ce qu'on ne veut pas c'est que les enfants de Monsieur et Madame Castor aillent en amont et en aval de cet endroit pour détruire les infrastructures qui ont été construites par l'homme. Nous voulons une cohabitation du castor et de l'être humain.

Donc, M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat, vous avez les possibilités, vous avez des gardes-faune; on a travaillé avec eux pour réaliser cet endroit. Ils connaissent les endroits où sont les castors. Laissons-les dans ces endroits, mais laissons les autres endroits à l'agriculture et à l'être humain. Voilà pourquoi je vous demande de soutenir ce postulat qui est important pour l'avenir du paysage fribourgeois.

**Ackermann André** (PDC/CVP, SC). Je me mets à la place d'un étranger qui assisterait à nos débats de ce matin et je me dis qu'il se dirait qu'on vit dans un pays drôlement heureux, qui peut se permettre de consacrer un tel temps à un problème finalement assez mineur. J'en déduirais probablement que le pays est tellement heureux qu'il n'a plus de problème grave à discuter.

**Glauser Fritz** (PLR/FDP, GL). Rassurez-vous, on n'a pas déposé ce postulat pour faire plaisir et animer cette enceinte pour rigoler un peu. Non, c'est effectivement un problème qui touche gravement certains de nos collègues mais aussi nos communes et notre canton en général. J'ai pris connaissance avec satisfaction de la réponse positive de M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat à ce postulat, par l'intermédiaire de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. Là, j'ouvre une parenthèse pour amener aussi ma part d'humour; effectivement, le castor est quand même un des seuls habitants de notre canton qui construit ses maisons sans mise à l'enquête, sans permis de construction. C'est quand même le seul mammifère qui puisse paraître sympathique aux yeux de nombreux d'entre nous. Mais les castors peuvent aussi apparaître sous un jour moins sympathique. Les dégâts qu'ils causent sur et aux alentours de leur territoire ont de graves conséquences pour les personnes et collectivités concernées. La situation devient très préoccupante dans certaines régions du canton. Il est déjà bien connu qu'il n'apprécie que trop la qualité de la production agricole riveraine et cause trop souvent de

grands dégâts aux cultures. Les effets de ses activités ne s'arrêtent pas là et représentent une menace importante pour les aménagements réalisés avec les deniers publics, sur de nombreuses portions de notre territoire urbanisé. Les dégâts dus aux cavités qu'ils creusent dans les berges et sous les routes sont un réel danger et représentent une menace certaine pour la sécurité de la population à de nombreux égards. Les barrages construits par les castors entraînent aussi un risque accru d'inondations en cas de crue. Les efforts faits pour la protection de la population sont ainsi anéantis et la sécurité n'est plus assurée. En conséquence, le risque de dégâts causés aux bâtiments et infrastructures routières augmente. Les inondations locales rendent parfois aussi de vastes surfaces de terrains inutilisables et les galeries menacent de fendre des routes. Dans ses objectifs, la gestion du castor doit intégrer la prévention des dégâts ainsi que la gestion des conflits avec les propriétaires riverains et régler le mode d'indemnisation trop flou actuel. Ce postulat demande concrètement au Conseil d'Etat de trouver et de proposer des mesures efficaces permettant de contenir les dégâts importants causés par le castor et de pouvoir y remédier et y répondre. Il faut concrètement aussi se demander si le castor peut être toléré partout. Par l'acceptation de ce postulat, nous devons répondre aux préoccupations croissantes de nos concitoyens concernés par l'augmentation de la population des castors.

M. René Thomet, j'espère qu'avec ces considérations j'aie pu démontrer que le problème ne concerne pas seulement les agriculteurs mais la collectivité en général.

Le groupe libéral-radical ainsi que moi-même vous invitons à accepter ce postulat.

**Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Rassurez-vous, je ne remonterai ni à la mythologie ni au Moyen-âge, juste au XIX<sup>e</sup> siècle, pour vous rappeler que c'est à ce siècle que le castor a été éradiqué de notre pays. Il y est revenu et, actuellement, nous avons une population d'environ 2000 individus.

Nous nous réjouissons que le castor fasse à nouveau partie de notre faune mais sommes aussi conscients que cela engendre des problèmes. Le paysage rural a beaucoup évolué. De nombreux ruisseaux ont été endigués, voire désendigués, comme la Bibera, qui a un nom prédestiné pour le castor. Mais, dans les ruisseaux endigués, on trouve des routes, des chemins, des constructions ou des cultures à proximité des cours d'eau. Depuis son retour, le castor a créé par son mode de vie des conflits et des dégâts, qui peuvent être conséquents dans de tels environnements. En général, les dégâts des castors sont limités aux endroits où les activités et constructions

humaines sont très proches de l'eau. Souvent, la solution la plus durable et la plus avantageuse à long terme, pour éviter les conflits avec le castor, c'est la revitalisation des cours d'eau par l'homme ou par le castor. Mais comme elle durera plusieurs générations et qu'il ne sera pas toujours possible d'accorder aux cours d'eau l'espace qui leur est nécessaire, il faut aussi avoir recours à d'autres solutions efficaces à court terme.

L'augmentation de la population de castors s'est aussi fait remarquer dans le canton de Fribourg et la colonisation de cours d'eau va encore continuer dans les années à venir. Pour cette raison, il est nécessaire d'établir les bases de la cohabitation à long terme avec le castor, d'autant plus que les avis des milieux qui veulent en accélérer l'expansion sont très divergents de ceux des milieux qui veulent en réduire le nombre.

Conscient de ces problèmes, le Service des forêts et de la faune est déjà en train d'établir un concept «Castors Fribourg», sans ressources supplémentaires, car le castor, comme Patrice Jordan, a les mêmes liens d'intérêt, ils sont tous les deux très travailleurs! Ce concept a pour objectif, entre autres, de fixer la procédure en cas de conflits ainsi que de prévenir et de trouver des solutions durables à ces conflits. Ce concept comprendra des chapitres sur la présence et l'expansion du castor ainsi qu'un plan de gestion de l'espèce. Il énumérera les conflits potentiels et une marche à suivre en cas de conflits ainsi que des mesures de prévention et un chapitre relatif aux indemnisations des mesures et des dégâts causés par le castor.

Notons finalement, comme le disait M<sup>me</sup> de Weck, que le castor est un véritable architecte du paysage, un architecte sympathique, dont les honoraires ne se perçoivent qu'en termes de dégâts sur les activités humaines. Pour le reste, ses activités profitent à une multitude d'espèces animales et végétales, ceci d'autant plus qu'une rivière revitalisée sert aussi à se protéger contre les crues. Elle sert aussi à dépolluer et non «dépolluer» l'eau des piscines naturelles.

Je vous encourage donc à accepter ce postulat.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 69 voix contre 13. Il y a 11 abstentions.

*Ont voté oui:*

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB),

Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Rogg (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 69.*

#### *Ont voté non:*

Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bonny (SC, PS/SP), Burgener Wooffray (FV, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Raemy (LA, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CV). *Total: 13.*

#### *Se sont abstenus:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Gasser (SC, PS/SP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Schneuwly (SE, ACG/MLB). *Total: 11.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

## Projet de loi N° 25 sur la géoinformation (LCGéo)<sup>1</sup>

Rapporteur: Laurent Thévoz (ACG/MLB, FV).

Commissaire: Georges Godel, Directeur des finances.

### Deuxième lecture

Art. 1 à 8

**Le Rapporteur.** J'ai juste deux mots pour vous remercier de l'accueil que vous avez réservé à ce projet de loi dans la pre-

mière lecture et pour faire un lien entre le sujet qui vient de nous occuper avec les surfaces d'assolement et la géoinformation, pour rappeler que cet instrument va permettre un diagnostic, un suivi parfait des données comme par exemple des surfaces d'assolement, les lieux de conflits avec d'autres activités et de pouvoir gérer ça avec une grande précision et transparence, puisque ça permettrait de faire des cartes entre autres qui soient accessibles à tout le monde.

Sinon, je n'ai pas d'autre commentaire à faire.

> Confirmation de la première lecture.

Art. 9 à 12

> Confirmation de la première lecture.

Art. 3, titre et considérants

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

### Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 84 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

#### *Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burgener Wooffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP),

<sup>1</sup> Message pp. 2355ss.

SP), Rapporteur (, ), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempf-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP). *Total: 84.*

—

## Projet de loi N° 11 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs (indemnités forfaitaires)<sup>1</sup>

Rapporteur: **Pierre-André Page (UDC/SVP, GL).**

Commissaire: **Georges Godel, Directeur des finances.**

### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** La commission parlementaire a dû se réunir à trois reprises pour traiter ce message N° 11, qui demande une modification de la loi sur les impôts cantonaux directs. Pour mémoire, le 10 décembre 2010, le Grand Conseil a accepté la motion de M<sup>me</sup> la Députée Claire Peiry-Kolly, qui demandait l'exonération fiscale de l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile. Cette motion a été acceptée, contre l'avis du gouvernement, grâce à la voix prépondérante de la présidente. Il était donc du devoir de notre gouvernement de nous présenter une modification de loi allant dans ce sens.

La commission parlementaire a été très fâchée, lors de sa première séance, d'entendre le président du gouvernement nous affirmer que si nous acceptons le message tel que proposé par lui-même, il ne l'appliquerait tout simplement pas car cette exonération fiscale est contraire à la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (L HID). Le droit fédéral primant sur le droit cantonal, la mise en œuvre de la motion Peiry-Kolly serait inapplicable. Le Service de législation a confirmé ce point de vue. Une motion a été déposée en parallèle au niveau fédéral par le conseiller national Steiert et contresignée par tous les parlementaires fribourgeois.

Mmes et MM. les Député-e-s, le montant de cette indemnité forfaitaire, 25 francs par jour, est insignifiant vu le service rendu aux familles. Ce travail fourni par ces personnes est vraiment important pour les personnes qui en profitent et,

bien sûr, pour nos institutions, car cela permet à de nombreuses personnes dans le besoin de rester à la maison et d'éviter des coûts astronomiques qui seraient à la charge de la société. Voilà pourquoi la commission parlementaire a demandé au Conseil d'Etat de nous proposer une solution légale pour mieux valoriser cette aide régulière, importante et durable accordée par des proches à une personne importante pour lui permettre de vivre à domicile. La commission souhaitait une solution économique équivalente à celle recherchée par la motion et qu'elle soit conforme au droit fédéral.

Lors de notre deuxième séance, le Conseil d'Etat nous fait une proposition. Il s'est inspiré de la pratique adoptée pour le salaire des mamans, qui consiste à fixer le montant maximal pour déduction à 3600 francs. Même si ce n'est pas comparable, cette solution serait légale car considérée comme une pratique administrative. La majorité de la commission parlementaire n'était toujours pas satisfaite, car cette proposition ne respectait toujours pas l'esprit de la motion qui avait été acceptée par notre Parlement. Après des débats bien fournis, la commission parlementaire présente une nouvelle proposition au Conseil d'Etat, celle d'un abattement fiscal de 70% avec un plafond à 9125 francs, ce qui correspond à 25 francs par jour pendant une année.

Troisième séance, refus du Conseil d'Etat pour cette proposition, qui allait dans le sens de la motion acceptée par notre Parlement. Nous sommes très déçus de l'attitude de notre gouvernement, qui se trompe de cible et qui n'a pas compris le travail énorme fourni par les proches de ces personnes dans le besoin. Voilà pourquoi, Mesdames et Messieurs, la commission parlementaire vous propose, aujourd'hui, de ne pas entrer en matière, mais nous avons une condition.

M. le Président du gouvernement doit s'engager aujourd'hui, ici en plenum, à fixer à 3600 francs dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013 la déduction forfaitaire maximale applicable à l'indemnité en matière d'aide et de soins à domicile et adapter sans délai la LICD à toute modification de la législation fédérale en matière d'imposition de l'indemnité forfaitaire pour l'aide et les soins à domicile.

Si M. le Président s'engage formellement, je vous demanderai, au nom de la commission, de ne pas entrer en matière et d'accepter ce compromis.

Si je reprends une de vos citations préférées, M. le Président, je dirais: *A défaut de grives, on se contente de merles!*

<sup>1</sup> Message pp. 2349ss.

**Le Commissaire.** J'ai bien entendu le ton du président de la commission, qui était un petit peu énervé, mais je constate quand même qu'il accepte les propositions que nous avons faites. Donc, c'est de bon augure pour ce débat.

Mme la Présidente, M<sup>mes</sup> et MM. les Député-e-s, le message n° 11, vous l'aurez constaté, est assez particulier. En effet, après que la motion de M<sup>me</sup> la Députée Claire Peiry réclamant une exonération fiscale des indemnités forfaitaires en matière des soins à domicile a été acceptée par le Grand Conseil, le 7 décembre 2010, le Conseil d'Etat, comme il se doit, vous propose un message avec une modification de la loi allant dans le sens de la décision prise par le Grand Conseil avec la voix prépondérante de la présidente.

La particularité consiste en ce que le Conseil d'Etat vous demande de revenir sur votre décision de décembre 2010. En effet, vous le savez, cette motion pose un problème sous l'angle du droit. Exonérer les indemnités signifierait contreviendrait à la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs (L HID). Je souhaite vivement que la question soit réglée au niveau fédéral afin que nous puissions trouver une solution plus satisfaisante encore au niveau cantonal. Les membres de la commission, même énervés, l'ont bien compris, raison pour laquelle ils ont demandé au Conseil d'Etat de trouver une autre solution, solution transitoire – nous l'espérons – puisqu'une intervention au niveau fédéral est en cours, demandant de modifier la L HID. La solution proposée consiste à fixer par ordonnance une déduction forfaitaire de 3600 francs dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013 – que je confirme – applicable à l'indemnité en matière d'aide et de soins à domicile. De plus, le Conseil d'Etat s'engage non pas à modifier la loi maintenant mais à proposer au Grand Conseil une modification de la LICD dès que le droit fédéral en la matière aura été modifié. J'espère que j'ai été clair!

La solution proposée concerne environ 1125 bénéficiaires. L'objectif est donc partiellement atteint dans une mesure acceptable pour la très grande majorité des bénéficiaires, ceci tout en respectant le droit fédéral.

Permettez-moi encore une intervention qui me tient à cœur. Je souhaite encore relever le bien-fondé de l'idée visant à exonérer cette indemnité forfaitaire en matière d'aide et des soins à domicile. Il s'agit en effet de soutenir celles et ceux qui permettent notamment à nos personnes âgées de retarder ou d'éviter l'entrée en EMS. D'un point de vue humain, cet engagement est remarquable. D'un point de vue financier, cette aide permet d'économiser des montants importants. Je souhaite féliciter et remercier toutes celles et ceux qui aident et soignent leurs proches à domicile et souvent – j'insiste là-

dessus – sans même demander d'indemnité. Et je sais que ces personnes sont très, très nombreuses.

Avec ces considérations, je vous demande, au nom du Conseil d'Etat, de suivre la solution proposée par le Conseil d'Etat et acceptée par la commission.

**Rauber Thomas (PDC/CVP, SI).** Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei schliesst sich der Kommission an und hat einstimmig das Nichteintreten beschlossen – dies unter der Bedingung, dass sich der Staatsrat verpflichtet, auf den 1. Januar 2013 den Pauschalabzug der Entschädigung für diese Hilfe und Pflege zu Hause auf 3600 Franken festzusetzen und das kantonale Steuergesetz unverzüglich jeder Änderung der Bundesgesetzgebung über die Besteuerung der Pauschalentschädigung für die Hilfe und Pflege zuhause anzupassen.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique confirme la volonté de mieux valoriser l'aide régulière et importante accordée par les proches à une personne impotente pour lui permettre de vivre à domicile. La proposition du Conseil d'Etat de s'engager et de mettre en vigueur une déduction forfaitaire présente une solution économique proche de celle recherchée initialement par la motion. Cette solution est conforme au droit fédéral.

Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei begrüßt, dass ein Vorschlag ausgearbeitet wurde, der nicht mit Bundesrecht in Konflikt ist. Sie nimmt jedoch mit Bedauern zur Kenntnis, dass der Staatsrat nicht auf den Vorschlag der Kommissionsmehrheit eingegangen ist, den Abzug auf 70 Prozent der Pauschalentschädigung zu erhöhen, dies mit einem höheren Plafond von 9125 Franken.

Die Pflege zuhause wird von vielen Angehörigen als Freiwilligenarbeit geleistet und die heutige Entschädigung von 25 Franken pro Tag ist sehr tief. Wenn eine solche Hilfe nicht geleistet würde, wie eben Herr Staatsrat ausgeführt hat, käme es die Allgemeinheit viel teurer, da diese Personen in externen Institutionen untergebracht werden müssten.

Einige pflegende Angehörige nehmen die minimale Entschädigung gar nicht in Anspruch. Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei wird sich weiterhin für die Defiskalisierung der Pauschalentschädigung einsetzen.

Notre groupe, continuant à penser que la déduction de 3600 francs est trop faible mais qu'il s'agit de la seule option possible aujourd'hui, accepte la proposition du Conseil d'Etat à la condition qu'il s'engage à appliquer la déduction forfaitaire de 3600 francs dès le 1<sup>er</sup> janvier.

Donc, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique refuse l'entrée en matière sur le projet de loi n° 11 aux conditions mentionnées.

**Berset Solange (PS/SP, SC).** Le groupe socialiste a pris connaissance avec une très grande attention du message n° 11 pour la demande d'exonération fiscale de l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile.

Le Conseil d'Etat nous rappelle dans son message que, depuis 1996 – donc depuis plus de vingt ans – les députés demandent que la maigre indemnité de 25 francs par jour versée aux familles qui s'occupent de proches en les gardant à la maison ne soit pas comptabilisée comme revenu et que cette indemnité soit exonérée fiscalement.

Le groupe socialiste est très déçu que le Conseil d'Etat persiste et signe dans son refus et il regrette que le Conseil d'Etat n'ait pas montré une plus ferme volonté de soutenir les personnes qui font le choix de garder un proche à la maison. En effet, s'il paraît évident que l'on doit respecter les lois fiscales, chacun sait que le Conseil d'Etat peut mettre en vigueur une ordonnance qui permette d'éviter que ces petits montants soient fiscalisés. Plusieurs questions sont restées sans réponse lors des débats dans la commission. En effet, il eût paru important et nécessaire de connaître notamment les répercussions de ces 25 francs par jour sur les revenus fiscaux des personnes concernées. Vous savez que ces petites aides peuvent faire changer de tranche ou d'échelle; ça peut avoir des répercussions négatives. Malheureusement, on n'a pas pu avoir connaissance de ces incidences. Le groupe socialiste était en plus surpris de ne trouver aucune information précise dans le message, la motion est refusée uniquement pour des raisons techniques.

Le groupe socialiste estime qu'il est enfin temps qu'une solution soit trouvée à ce qu'il faut bien considérer comme une injustice fiscale. Comment accepter que de multiples possibilités d'exonération ou de déductions diverses soient permises pour les personnes physiques et pour les entreprises, déductions qui se montent, on le sait, à des centaines de milliers de francs, et que, dans le cas dont nous parlons aujourd'hui, le Conseil d'Etat réponde négativement? Le groupe socialiste n'est, en outre, pas d'accord non plus sur le fait que le Conseil d'Etat considère que l'aide journalière de

25 francs puisse être assimilée aux montants que touchent les mamans de jour. En effet, les mamans de jour touchent un salaire à l'heure. Elles sont rémunérées, quand bien même il s'agit d'un salaire certes beaucoup trop bas mais il s'agit d'un salaire quand même. Or là, les 25 francs sont bien une indemnité. C'est un tout petit soutien, avant tout destiné à montrer une certaine reconnaissance de notre canton, aux parents, aux personnes proches qui font le choix de garder une personne fragilisée à domicile et de s'en occuper.

Je tiens également à répéter que le placement dans un home médicalisé ou autre, comme l'a dit M. le Conseiller d'Etat, coûterait bien, bien plus cher à l'Etat. A Genève, on a évalué qu'en retardant de 55 jours l'entrée en EMS on baisse de 5% les dépenses de l'Etat dans ce domaine (dixit M. Pierre-François Unger, conseiller d'Etat). Donc, le groupe socialiste estime que nous devons mettre toutes les forces en commun pour que ce montant de 25 francs ne soit pas considéré comme un salaire et qu'il soit défiscalisé.

M. le Président a aussi rappelé que notre conseiller national Jean-François Steiert a déposé une initiative parlementaire aux Chambres fédérales en juin dernier et que cette initiative parlementaire a bien été signée par les sept élus fribourgeois, tous partis confondus. Cela montre bien qu'il y a une réelle volonté d'aller dans le sens que nous demandons.

Avec insistance, la commission a demandé au Conseil d'Etat de trouver une solution. C'est ainsi que la proposition de déduire un montant unique de 3600 francs comme frais, à l'instar de ce qui a été fait pour les mamans de jour, a été faite par le Conseil d'Etat. La commission l'a certes acceptée à l'unanimité parce que tout le monde se dit qu'il vaut mieux un tout petit peu que rien du tout. Cependant, le groupe socialiste veut que le montant de 25 francs par jour ne soit pas considéré comme revenu. Il souhaite expressément, M. le Conseiller, que vous augmentiez cette déduction en la doublant ou que vous introduisiez, comme c'est le cas pour nous, député-e-s, une déduction de 70% avec un plafond à 8000 ou 9000 francs en fonction des totaux des indemnités annuelles.

M. le Conseiller, je dépose aujourd'hui une question écrite au Conseil d'Etat afin de connaître plus en détail les raisons du refus de doubler cette déduction, notamment à 7200 francs, ou d'appliquer le système que nous connaissons, nous député-e-s.

Afin de montrer sa désapprobation, le groupe socialiste va s'abstenir lorsqu'il s'agira de voter le décret N° 11.

**Peiry Stéphane** (UDC/SVP, FV). Je vous le dis d'emblée, notre groupe est particulièrement mécontent de la manière dont ce dossier a été traité par le Conseil d'Etat. En proposant une défiscalisation de l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile, on souhaitait exprimer une reconnaissance, somme toute très modeste, à ces femmes et à ces hommes qui, tous les jours, font preuve d'un dévouement total pour maintenir à domicile un proche malade ou handicapé. Ce dévouement, au-delà de sa valeur morale, dans une société qui pourtant ne privilégie que le chacun pour soi, l'égoïsme, voire la déresponsabilité individuelle – philosophie d'ailleurs bien souvent encouragée par l'Etat, eh bien, ce dévouement fait économiser des millions dans nos budgets publics. Les personnes dévouées touchent 25 francs par jour pour s'occuper de parents ou d'enfants qui nécessitent la plus grande attention, parfois 24h sur 24, 7 jours sur 7, sans week-ends à elles, souvent sans vacances! Nous n'avons pas de statistiques à ce sujet mais nous connaissons des cas où des personnes ont renoncé à une activité professionnelle rémunérée pour s'occuper d'un proche impotent, tout cela pour 25 francs par jour. Notre collègue Louis Duc avait eu ce cri du cœur: *25 francs par jour, c'est une moquerie!*

Conscient qu'on ne peut pas introduire dans la loi cantonale une exonération qui contrevient au droit fédéral – et à ce sujet, je salue l'initiative du conseiller national Jean-François Steiert, qui a déposé aux Chambres fédérales une initiative parlementaire qui va exactement dans le même sens – j'avais alors proposé en commission un abattement de 70%. Le taux de 70%, avec un plafond correspondant à une indemnité annuelle forfaitaire, c'est-à-dire 9125 francs, visait à atteindre l'objectif de la défiscalisation voulue tout en ayant le souci d'harmoniser la pratique avec ce qui se fait pour nous, les député-e-s ou les conseillers communaux. Le Conseil d'Etat a vigoureusement combattu cette proposition, arguant du fait que cela coûterait 200 000 francs plus cher au canton, c'est-à-dire 500 000 francs au lieu de 300 000 dans la version de la déduction forfaitaire à 3600 francs.

Ces dernières semaines, j'ai passé suffisamment d'heures à analyser les budgets pour savoir que cet argument est aussi une moquerie. Je vous ai déjà cité quelques exemples, mardi, de dépenses inutiles, pour ne pas dire de gaspillage. On pourrait rajouter, par exemple, le nouveau logo du canton, qui a coûté des millions aux contribuables. Pour communiquer à tout va, les millions pluvent! Pour faire un petit geste aux personnes dévouées, souvent modestes, là, c'est manifestement trop en demander!

En octobre, nous avons relevé le plafond de revenus et de fortune brute des indépendants pour pouvoir bénéficier des

réductions de primes aux assurances-maladie, proposition que je salue d'ailleurs. L'augmentation de ces limites coûtera 400 000 francs au canton. Le message du Conseil d'Etat n'est pas si ancien, il est daté du 10 septembre 2012, et il n'a pas répondu que ça coûtait trop cher. Par contre, avec l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile qui se rajoute au revenu, il arrive – et je connais des cas spécifiques – que des personnes très modestes voient leur réduction de primes à l'assurance-maladie supprimée. Autre exemple, dans le message n° 28, que nous allons traiter tout à l'heure, il est prévu une exonération de la solde des sapeurs-pompiers à concurrence de 5000 francs. Cette pratique est déjà appliquée depuis plusieurs années alors qu'elle n'est même pas encore inscrite dans la loi. Bref, on pourrait penser que les réponses ou les pratiques du Conseil d'Etat sont faites à la tête du client.

Ma proposition d'abattement à 70%, je ne peux malheureusement pas la refaire ici en plenum, puisqu'il s'agit d'une pratique administrative et non d'une modification de loi et que, en l'espèce, le Conseil d'Etat a clairement dit qu'il refuserait de l'appliquer le cas échéant. Je prends néanmoins note des deux promesses faites par le Conseil d'Etat, à savoir appliquer la déduction forfaitaire de 3600 francs dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et modifier la loi cantonale dès que l'initiative parlementaire de Jean-François Steiert aura été acceptée. Je m'efforcerai de vérifier que ces promesses soient tenues.

Avec ces considérations, une large majorité du groupe de l'Union démocratique du centre s'abstient sur l'entrée en matière pour manifester sa mauvaise humeur.

**Vonlanthen Rudolf** (PLR/FDP, SE). Bekanntlich wurde eine Motion zur Steuerbefreiung der Pauschalentschädigung für die Hilfe und Pflege zuhause vom Grossen Rat, gegen den Willen des Staatsrates, angenommen. Der Staatsrat nannte als Grund die Schweizerische Steuerharmonisierungsgesetzgebung. Auch bei meiner Motion, als ich die Freiwilligenarbeit fördern wollte, brauchte er das gleiche Argument. Auch Sie, meine Kolleginnen und Kollegen hier im Saal, folgten damals dem Staatsrat blindlings. Ich kann deshalb nicht begreifen, wieso einige Grossrättinnen und Grossräte plötzlich so erstaunt sind, dass der Staatsrat keine andere Möglichkeit hat.

Nach zähen Verhandlungen in der Kommission – der Präsident hat es erwähnt –, haben wir nach dem Sprichwort «Lieber den Spatz in der Hand als die Taube auf dem Dach» dem Kompromiss zugestimmt. Ich danke dem Staatsrat, dass er nach gangbaren Lösungen gesucht hat.

Die Freisinnig-demokratische Fraktion hat sich somit eingehend mit dieser Sache befasst. Einstimmig unterstützen wir die Überlegungen des Staatsrates und der parlamentarischen Kommission, gemäss den vorliegenden Unterlagen. Wir verlangen aber vom Staatsrat, dass er tatsächlich einen Pauschalabzug für die Entschädigung für Hilfe und Pflege zuhause im Betrag von 3600 Franken ab dem 1. Januar 2013 erlaubt. Unsere bedürftigen Mitmenschen brauchen nämlich diese Hilfe und die freiwilligen Pflegerinnen und Pfleger – endlich, meine Damen und Herren – unsere Anerkennung.

Gestatten Sie mir zum Schluss noch den Hinweis, dass der Kanton Freiburg einer der wenigen Kantone ist, wo die Gemeinden eine solche Entschädigung ausbezahlen. Auch hier ist unser Kanton führend, was unsere linken Kolleginnen und Kollegen leider allzu schnell vergessen.

In diesem Sinne wird die Freisinnig-demokratische Fraktion einstimmig dem Antrag der parlamentarischen Kommission zustimmen.

**Mutter Christa** (ACG/MLB, FV). En 2010, le groupe Alliance centre gauche avait proposé de soutenir la motion Peiry-Kolly, une fois n'est pas coutume, dans notre groupe en général opposé aux exonérations fiscales de tous azimuts. Mais nous avions proposé d'appliquer cette motion, non pas dans sa version incompatible avec la loi fédérale, mais en s'inspirant de la solution choisie pour les députés, soit une exonération de 70%. Il faut dire que cette indemnité n'est pas un revenu comme les autres. Contrairement aux députés ou aux pompiers – dont on parlera – ou aussi aux mamans de jour citées en exemples, les proches d'une personne malade ou infirme ne choisissent pas cette activité; elle leur est imposée par les aléas de la vie. 25 francs par jour, pour un travail qui dépasse souvent le plein temps, ne sont pas un salaire! Lors de leur introduction, ces 25 francs ont d'ailleurs été définis comme un petit encouragement pour garder une personne malade à la maison plutôt que de la placer dans un home. M. Peiry a bien décrit la charge lourde d'une telle activité. Notre groupe tient à remercier sincèrement toutes les personnes qui font ce travail, souvent épuisant, qui bénéficient de peu de reconnaissance mais qui rendent un service très précieux, non seulement à leurs proches mais aussi à toute la société – et, comme nous l'avons entendu – même aux finances publiques!

Le Grand Conseil a été sensible à l'idée que ce travail et ce revenu constituent une exception. Or, à notre grand détriment, nous avons dû constater en commission que le Conseil d'Etat mettait les pieds au mur. Il a refusé à deux reprises le compromis de la commission, soit un maximum de

6000 francs exonérés sur un revenu limité le plus souvent à 9000 francs ou moins. La différence de la perte financière pour l'Etat, entre l'exonération de 6000 francs ou de 3600 francs – donc le montant dont nous discutons aujourd'hui, proposé par M. le Commissaire – aurait été d'environ 100 000 francs par année. C'est une estimation, car, comme M. Peiry l'a aussi dit, les statistiques manquent en partie. Ces 100 000 francs par année, c'est un montant modeste dans le budget de l'Etat, un montant qui pourrait être économisé sans problème une fois par semaine par l'un ou l'autre service de l'Etat.

Le groupe Alliance centre gauche reconnaît qu'on doit attendre une solution fédérale et qu'on ne peut donc pas adopter l'exonération totale aujourd'hui. Cependant, dans l'intérêt des personnes concernées, on accepte, faute de mieux, la version du Conseil d'Etat.

Mais, avec toute la déception exprimée ici, le groupe Alliance centre gauche soutient la commission en vote final mais s'abstiendra lors de l'entrée en matière.

**Krattinger-Jutzet Ursula** (PS/SP, SE). Respekt und Anerkennung und ein grosses Dankeschön an alle jene, die pflegebedürftige Personen zuhause betreuen, dies war der Wille des Grossen Rates, als er im Dezember 2010 die Steuerbefreiung der Pauschalentschädigung für die Hilfe und Pflege zuhause entschied, gegen den Willen des Staatsrates. Ich habe meine Meinung nicht geändert und bin immer noch überzeugt, dass diese Pauschalentschädigung, die 25 Franken pro Tag, kein Einkommen, sondern eine Entschädigung, ein Anerkennungsgeld ist und deshalb steuerfrei sein muss.

«Unverträglichkeit mit dem Bundesgesetz lässt das nicht zu», antwortet uns der Staatsrat. Gut, das müssen wir akzeptieren. Aber die vom Staatsrat vorgeschlagene Lösung ist für mich inakzeptabel und diese Kröte müssen wir nicht schlucken. Erklären Sie mir, meine Damen und Herren, wieso wir als Grossräte 70 Prozent der Entschädigung abziehen können und wieso jemand, der einen pflegebedürftigen Menschen zuhause betreut, dieses Recht und dieses Privileg nicht haben soll! Der Mensch steht im Mittelpunkt und nicht diese 25 Franken. Steuerexperten finden immer Steuerschlupflöcher. Für einmal unterstütze ich diese Experten. Finden Sie uns ein Schlupfloch für diese Entschädigung oder, Herr Staatsrat, setzen Sie ein Zeichen in unserem Kanton und erhöhen Sie den Betrag von 3600 Franken, im Minimum um das Doppelte.

**Duc Louis** (ACG/MLB, BR). Je voudrais tout d'abord relever l'immensité du travail accompli par toutes celles et tous ceux qui s'investissent à longueur de journée et de nuit, pour celles

et ceux qui sont alités à domicile, totalement dépendants, handicapés et j'en passe, et, bien sûr, relever la présence de M<sup>me</sup> Claire Peiry, qui a eu cette générosité d'intervention.

Le home, l'EMS, le foyer, toutes ces appellations, avec tout le dévouement du personnel qui y est affecté, renferment ô combien de visages qui ont définitivement perdu leur sourire, des visages tristes à vous serrer le cœur! Un bref souvenir: j'avais quinze ans, j'étais à l'école secondaire à Estavayer. Ma maman m'avait chargé, après les cours de l'école secondaire, de me rendre à l'hospice qui était à côté de l'hôpital de la Broye, un très vieil hôpital, pour remettre un petit paquet à un pensionnaire de l'hospice. On les appelait à l'époque les pensionnaires de l'hospice. J'avais quinze ans, c'était bien la première fois que je me rendais dans un tel lieu. J'ai passé l'hôpital, ensuite une passerelle, et je suis tombé sur un couloir qui descendait et j'ai traversé une immense allée. Il y avait des bancs à côté, aux parois. Là, j'ai vu des tas de petites flammes rouges. Ces vieux – excusez-moi le terme mais c'était des vieux – qui fumaient leur pipe, qui fumaient leur cigare, qui avaient leur Burrus à côté d'eux. Ce souvenir m'est resté jusqu'à aujourd'hui, je l'ai planté au cœur. En cinquante ans, les choses ont changé. Les bâtiments nécessaires pour loger les personnes qui n'ont pas les possibilités de rester à domicile se sont améliorés. Nous avons fait, suivant où c'est vrai, des choses magnifiques, trop magnifiques, pour ces gens-là. Je sais ce que c'est de mener une maman à l'hôpital, au home, ...de quitter son lit! Ma maman me disait: *Oh, si tu savais, mon lit* – le lit change, elle était habituée à son lit quand on a nonante ans – *mon lit, mon lit*. A chaque fois, tous les jours, j'allais la trouver, elle me disait *mon lit*. Elle est décédée, heureusement après quelque temps.

L'indemnité est de 25 francs par jour pour ces personnes qui sont vigilantes 24h sur 24. Ma femme a travaillé vingt ans là-dedans. Elle s'est occupée d'handicapés; elle y passait des journées et des nuits entières. Je suis sûr qu'une grande partie d'entre vous connaissez ce travail, certainement que vos épouses, vos amis y participent. Eh bien, ce n'est pas un salaire, c'est une reconnaissance qu'on doit à ces gens-là! Aujourd'hui, aller nous dire – c'est toujours la même chanson – qu'on ne peut pas. On ne peut pas, c'est irrecevable, etc. M<sup>me</sup> Demierre n'est pas là mais, lors d'une séance pas très éloignée dans ce parlement, avec tout le respect que je lui porte, elle avait dit *qu'elle était d'accord que les 25 francs par jour devaient être revus à la hausse*. Serait-ce donc aujourd'hui, M. le Conseiller d'Etat Godel, quelque chose d'irrecevable? Pour ma part, je le dis franchement, c'est du scandale tout pur! C'est du scandale qui est concocté par des gens qui n'ont rien à faire du malheur des autres. Mon Dieu, vous ne m'en voudrez pas de ce coup de gueule! Mais faudra-t-il encore

des décennies – des décennies, je le dis bien – pour reconnaître l'immensité du travail accompli 24h sur 24? Je vous engage toutes et tous. Moi, je ne serai plus rien, là, mais si, dans 20 ans ou 30 ans, les jeunes députés, vous aurez encore à débattre ça, eh bien, je vous dis franchement, cela m'attristerait sincèrement!

**Thomet René** (PS/SP, SC). J'aimerais répondre à un argument de notre collègue Ruedi Vonlanthen lorsqu'il dit que nous sommes le seul canton à connaître cette indemnité forfaitaire. Pour l'instant, oui, c'est vrai! Elle sera peut-être introduite un jour au niveau fédéral sur l'ensemble de la Suisse. Nous sommes le seul canton parce que, dans le canton de Fribourg, c'est cette formule-là que nous avons trouvée pour favoriser le maintien à domicile. Mais regardez dans d'autres cantons, on ne fait pas rien. On apporte des aides directes. Elles sont peut-être plus coûteuses. On y met peut-être plus de moyens mais au moins ils ne sont pas fiscalisés. Dans le canton de Fribourg, on donne de la main droite et on reprend une partie de la main gauche.

**Rey Benoît** (AGC/MLB, FV). M. le Commissaire, c'est peut-être à vous que je m'adresse pour commencer, pour dire que si j'apprécie énormément tous les efforts qui sont faits pour gérer de manière économique le ménage de l'Etat de Fribourg, je ne peux que déplorer la pingrerie qui prévaut à la solution préconisée aujourd'hui.

En effet, nous sommes en train de parler d'une augmentation de 100 000 – j'ai entendu ce chiffre – 200 000 francs a dit M. Peiry avant, si nous avions une exonération un peu plus haute. J'aimerais simplement résister ce montant. Nous parlons de plus de mille personnes qui sont concernées par ces indemnités forfaitaires dans le canton. Une seule personne handicapée qui doit quitter le domicile et être placée dans institution au coût de 400 francs par jour représenterait 146 000 francs de dépenses supplémentaires. 146 000 francs! Donc, nous répartissons sur mille personnes ce que coûterait une seule situation... Mais c'est beaucoup plus choquant encore, parce que cette personne, si elle trouve une place dans une institution appropriée – ce qui est très bien – c'est le prix moyen de l'aménagement du centre d'un giratoire sur nos routes cantonales. Voilà ce que nous sommes en train de refuser à des personnes qui s'engagent d'une manière incroyable – là, je ne vais pas réitérer tout ce qui a été dit par mes collègues – pour améliorer la situation de leurs proches.

Comme vient de le dire M. René Thomet, les autres cantons font un énorme travail actuellement. Le canton de Vaud fait une démarche énorme avec l'Université sur le soutien aux proches aidants. M. le Conseiller Pierre-Yves Maillard fait un

travail considérable dans ce domaine-là. Oui, cher collègue Vonlanthen, Fribourg a été pionnier en mettant ces 25 francs par jour à disposition. Je rappellerai simplement le fait que ces 25 francs par jour n'étaient pas généralisés dans toutes les communes et que j'avais déposé une motion parce que la Veveyse n'en versait que 14 et que ces 25 francs sont toujours 25 francs maintenant au bout d'une vingtaine d'années.

Donc, je crois qu'il est temps de faire une démarche supplémentaire. Je ne vais pas aller dans les détails mais, par rapport à l'exonération fiscale, si nous avions une exonération semblable à celle que nous nous octroyons comme députés, je pense que ce serait le minimum nécessaire. Vous savez très bien, je ne suis pas le chantre de la défiscalisation. En général, je m'y oppose toujours dans le sens où elle profite d'une manière inéquitable aux personnes qui en bénéficient. Il y aura lieu effectivement de revoir ces indemnités à la hausse pour soutenir ces proches aidants dans le canton de Fribourg. Alors, j'aimerais simplement transmettre le message suivant à M. le Conseiller: vous êtes seul au milieu des sept sièges aujourd'hui pour représenter le gouvernement. C'est vous – et je m'en excuse – que j'ai traité de pingre mais je souhaite quand même que vous rapportiez ce message à tous vos collègues et que vous repartiez avec la mission de devoir les convaincre de ces 100 000 ou 200 000 francs supplémentaires qui vous sont demandés. Vous pouvez, en tant que gouvernement, seul à même d'agir par voie réglementaire, en prendre la responsabilité.

**Meyer Loetscher Anne** (PDC/CVP, BR). Je faisais aussi partie de cette commission et j'ai aussi eu beaucoup de peine à accepter la proposition. Néanmoins, toutes les discussions qui ont lieu ce matin ont eu lieu lors de la séance de commission. Si nous avons fait trois séances, c'est bien parce que, à deux reprises, nous avons demandé au Conseil d'Etat et à son service de trouver des solutions qui répondaient à la loi. Le service l'a fait et c'est à contrecœur aussi qu'il n'a pas pu nous faire une proposition acceptable. Ces 3600 francs sont certes maigres, mais c'est ce qu'il pouvait actuellement accepter dans ces conditions.

Donc, je vous demande de faire confiance à la commission, qui, je vous le rappelle, a voté à l'unanimité ce choix et ainsi d'aller de l'avant, au moins pour une partie, avec ces indemnités.

**Le Rapporteur.** La discussion de ce matin relate très bien les débats que nous avons eus en commission parlementaire; c'est exactement le même débat. M. le Commissaire, vous vous rendez bien compte, je pense, que les onze membres de

la commission représentaient bien tout le Parlement et tout le monde était du même avis.

Pour répondre à M. Rey, nous avons demandé deux fois à M. le Conseiller de repartir au Conseil d'Etat pour augmenter le montant. Les deux fois, il est revenu avec la même proposition; donc, ce n'est pas faute d'avoir essayé!

M. Duc, le montant peut être augmenté mais ce n'est pas de la compétence du Conseil d'Etat, c'est de celle des communes. Là, il faut savoir aussi – là, je réponds également en même temps à M<sup>me</sup> Berset – qu'il y a les commissions de district qui traitent ces objets; c'est elles qui détiennent les finances. On s'est rendu compte quand même qu'il y avait également des inégalités de traitement entre districts. Cela existe toujours, M. Rey, il y a des districts où ils sont un peu plus favorables, d'autres sont un peu plus pingres!

Voilà les réponses que je peux donner aux différentes questions. Sinon, je partage tout à fait votre avis et la commission partage également votre position.

Peut-être un message à M. le Commissaire du gouvernement, puisque ce matin, j'ai entendu à la Radio Romande que le canton de Genève cherchait des solutions pour aider ses personnes âgées à rester à domicile. Vous auriez eu l'occasion de leur expliquer comment faire. Cela aurait été vraiment un bon exemple que Fribourg aurait pu donner à Genève de ce côté-là. Malheureusement, vous n'avez pas saisi la perche; on le regrette beaucoup!

C'est pourquoi, avec votre promesse de tout à l'heure, je demanderai au Grand Conseil de refuser l'entrée en matière et d'accepter la proposition que vous nous avez oralement faite tout à l'heure.

A M<sup>me</sup> Mutter, pour votre intervention de tout à l'heure, si l'entrée en matière est refusée, il n'y aura pas de vote final. Si l'entrée en matière est refusée, l'objet est liquidé avec la proposition faite par le gouvernement.

**Le Commissaire.** Tout d'abord, je remercie le président de la commission pour ses précisions à la fin de son intervention, parce que, il est vrai, cela peut porter à confusion.

Je remercie également l'ensemble des intervenants, satisfaits et non satisfaits – ce que je peux bien comprendre – par rapport aux solutions proposées par le Conseil d'Etat après les premières discussions en commission.

Evidemment, je l'ai dit et redis encore aujourd'hui ce que j'ai dit en commission, ça serait bien plus agréable pour moi, pour le Conseil d'Etat de dire oui aux demandes exprimées de totalement exonérer ou de doubler la proposition. Je ne vais pas refaire le débat, puisqu'il a été fait. Je vois M. le Député Peiry, qui m'a dit tout à l'heure à la pause qu'il ne serait pas très gentil avec le Conseil d'Etat. Il a été très fidèle à ce qu'il m'a dit... d'autres aussi d'ailleurs, si je regarde sur ma gauche, ma contemporaine Solange Berset.

Aujourd'hui, vous avez une solution acceptable et transitoire. Transitoire dans la mesure où – cela a été relevé – le conseiller national Jean-François Steiert a déposé une intervention au niveau de la Confédération, qui a été contresignée par tous les parlementaires fribourgeois; et j'en suis très heureux. Quand on parle de solution transitoire, j'espère que cela ira vite. Certains et certaines d'entre vous ont lancé un message au commissaire du gouvernement. Je lance un autre message pour que la motion du conseiller national Steiert soit entendue en haut lieu et je m'adresse à M<sup>me</sup> la Députée Solange Berset, qui saura dire à notre conseiller fédéral d'être extrêmement actif pour que cette solution soit trouvée rapidement! (rires!)

> Au vote, l'entrée en matière est refusée par 47 voix contre 1. Il y a 43 abstentions.

*A voté oui:*

Brunner (SE, PS/SP). *Total: 1.*

*Ont voté non:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 47.*

*Se sont abstenus:*

Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woerffray (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggé (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Losey (BR, UDC/SVP), Mesot (VE, UDC/SVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 43.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

## Projet de loi N° 28 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs<sup>1</sup>

Rapporteur: **Pierre-André Page** (UDC/SVP, GL).

Commissaire: **Georges Godel, Directeur des finances.**

### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** La commission parlementaire a eu beaucoup moins de difficulté à traiter le projet de loi N° 28, qui a pour but une adaptation de la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD) à deux modifications de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (L HID). Ces modifications portent sur l'exonération de la solde du service du feu et sur l'imposition des participations de collaborateur. Dans la participation des collaborateurs, on distingue trois éléments. Premièrement, les actions de collaborateurs, qui sont imposables à l'octroi, avec une réduction de 6% par année de blocage pour les actions bloquées, les options cotées en bourse et réalisables librement, également imposables au moment de l'octroi et les options bloquées ou non cotées, qui sont imposables au moment de l'exercice. L'incidence financière de cette exonération est difficile à calculer et serait très faible d'après les informations fournies par M. Mauron, administrateur du Service cantonal des contributions.

Concernant l'exonération de la solde des sapeurs-pompiers, il y a dix-huit cantons, dont Fribourg, qui pratiquent déjà cette exonération. L'incidence financière pour le canton et les

<sup>1</sup> Message pp. 2381ss.

communes sera donc nulle. Voilà les quelques propos que je peux vous donner quant à ce message.

La commission parlementaire vous demande d'entrer en matière sur cet objet.

**Le Commissaire.** Comme vous avez pu le constater, ces modifications ont pour but d'harmoniser la LICD avec la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes. Ces modifications font suite aux décisions des Chambres fédérales de décembre 2010 pour quatre points déjà cités mais je les répète:

1. Les participations de collaborateur, si elles sont bloquées, sont imposées avec une diminution de valeur de 6% sur un maximum de dix ans.
2. Les options cotées en bourse et libres, imposables à l'octroi. Donc, c'est le revenu s'il y a vente. C'est la valeur boursière multipliée par le nombre de titres.
3. Les options bloquées et non cotées en bourse, imposables au moment de l'exercice. Le revenu est la différence entre la valeur boursière et le prix fixé.
4. La solde de pompier, là, je le dis clairement, cela ne va avoir aucune influence. Comme cela a déjà été relevé tout à l'heure, c'est déjà en vigueur, non pas par rapport à la législation mais par rapport à un arrêt du Tribunal fédéral.

**Rauber Thomas** (PDC/CVP, SI). Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei unterstützt einstimmig dieses Dekret zur Harmonisierung der Steuern zwischen Bund und Kanton.

La loi fédérale sur l'imposition des participations de collaborateur a pour but de rétablir la sécurité du droit en matière d'imposition des avantages appréciables en argent provenant de ces participations de collaborateur.

Der zweite Punkt dieses Gesetzes, das Bundesgesetz über die Steuerbefreiung des Feuerwehrsoldes, will eine einheitliche Regelung in der Schweiz. Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei begrüßt diesen Schritt.

Das Feuerwehrwesen in der Schweiz ist kantonal geregelt und das soll auch so bleiben. Jedoch wird mit diesem Bundesgesetz eine einheitliche Steuerregelung des Feuerwehrsoldes eingeführt. Die neuen Bestimmungen sehen vor, dass die Soldzahlungen für die Kerntätigkeiten der Milizfeuerwehr steuerbefreit sind. Hingegen müssen Funktionsentschädigungen, Kaderpauschalen und Entschädigungen für admi-

nistrative Arbeiten weiterhin als Nebenerwerbseinkommen versteuert werden. Die steuerfreien Zollzulagen sind auf 5000 Franken begrenzt.

Pour le canton de Fribourg, la modification des dispositions relatives à la solde des sapeurs-pompiers ne modifie pas la pratique en vigueur, puisque la solde n'est actuellement pas imposée dans le canton de Fribourg. Par contre, une seule nuance, importante quand même, apportée par la nouvelle loi, c'est que cette exonération sera plafonnée à 5000 francs. Même s'il n'est pas possible de chiffrer l'incidence financière, en l'absence de données, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique estime que l'incidence financière, pour le canton et pour les membres des corps de sapeurs-pompiers, est sans doute faible.

Avec ces quelques considérations, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique propose, à l'unanimité, d'entrer en matière pour ce projet de loi.

**Brunner Daniel** (PS/SP, SE). Unsere Fraktion hat den vorliegenden Gesetzesentwurf Nr. 28 zur Kenntnis genommen und befürwortet die vorgeschlagenen Anpassungen. Die Harmonisierung der Bestimmungen über die Besteuerung von Mitarbeiterbeteiligungen und Optionen sowie die Steuerbefreiung des Feuerwehrsoldes mit dem eidgenössischen Recht sind notwendig und verbessern die Rechtssicherheit in diesem Bereich. Mit der Steuerbefreiung des Feuerwehrsoldes bis 5000 Franken soll primär die wertvolle Tätigkeit all jener zusätzlich anerkannt werden, die ihren Dienst an der Öffentlichkeit freiwillig, im Milizsystem erbringen. Die Steuerbefreiung des Feuerwehrsoldes entspricht zwar faktisch der bereits heute angewandten Praxis. Neu ist aber, dass mit Artikel 25 erstmals eine einheitliche Definition des Feuerwehrsoldes geschaffen wird.

Nicht zustimmen würde unsere Fraktion einem allfälligen Antrag auf eine Erhöhung der Freigrenze der Bezüge von 5000 Franken auf 8000 Franken, wie er in den vergangen 24 Stunden in E-Mails vorgeschlagen wurde. Dies einerseits, weil mit dem Oberbetrag von 5000 Franken weit über 90 Prozent aller Bezüger steuerfrei sind, was dem Zweck dieser Änderung entspricht. Andererseits haben wir für eine ebenso wichtige Tätigkeit, bei der Pflege zuhause, soeben eine Obergrenze für steuerfreie Entschädigungen von 3600 Franken festgesetzt. Die Bürger würden diesen Unterschied für zwei wichtige Aufgaben nicht verstehen.

Mit diesen Bemerkungen werden wir dem Gesetzesentwurf Nr. 28 in der vorliegenden Version des Staatsrates mit einer Obergrenze von 5000 Franken gemäss Artikel 25 zustimmen.

**Peiry Stéphane** (UDC/SVP, FV). Je serai à la fois plus court et moins sévère que tout à l'heure.

Le groupe de l'Union démocratique du centre accepte, à l'unanimité, le message N° 28.

**Vonlanthen Rudolf** (PLR/FDP, SE). Mit der vorliegenden Gesetzesänderung bringen wir unser Gesetz mit dem Bund in Einklang. Freiburg hat aber keinen grossen Nachholbedarf, weil bei uns der Feuerwehrsold bekanntlich schon praktisch steuerfrei war. Da wir alle wissen, wie wichtig der Feuerwehrdienst ist und wir die Leistungen der harten Männer und der feinfühligen Frauen sehr schätzen, stimmt die Freisinnig-demokratische Fraktion dem vorliegenden Gesetzentwurf geschlossen, einstimmig und ohne weitere Einwände zu.

**Mutter Christa** (ACG/MLB, FV). Das Mitte-Links-Bündnis nimmt die Harmonisierung der Bundesgesetzgebung an. Es bleibt uns ja auch kaum etwas übrig.

Wir hatten blass einen kleinen Zweifel in der konkreten Anwendung, wie die Behörde denn tatsächlich kontrollieren können, ob eine Mitarbeiteroption während eines Auslandaufenthaltes tatsächlich in diesem Staat versteuert wurde. In der Steuerdiskussion der Schweiz mit anderen Staaten ist dieser Aspekt blass eine kleine Fussnote.

Was den Feuerwehrsold betrifft, so nehmen wir – wie die anderen Fraktionen – die schon bestehende Regelung zur Kenntnis und akzeptieren, dass mit dem steuerfreien Betrag von 5000 Franken in den meisten Fällen wohl eine Steuerbefreiung des Soldes von 100 Prozent resultiert.

**Berset Solange** (PS/SP, SC). Concernant la participation de collaborateur, il s'agit bien d'une harmonisation fiscale, qui résulte d'une loi fédérale du 17 décembre 2010. En commission, on l'a vu, la chose n'est pas facile et les informations concernant l'application de ces nouveaux articles sont restées quelques fois évasives. Il est vrai que la complexité de ce domaine engendre beaucoup de doutes sur les réelles possibilités d'application. On peut se rendre compte aisément, à la lecture des exemples cités dans le message, que cela ne sera pas facile.

Je souhaite demander à M. le Conseiller s'il peut me donner les informations sur les éléments qu'il entend mettre en place pour satisfaire et répondre à ces nouveaux articles de loi.

**Le Rapporteur.** Je constate que tous les groupes acceptent d'entrer en matière sur cette modification de loi.

Juste une réponse à M. le Député Brunner, à notre connaissance, nous n'avons pas de proposition pour passer de 5000 à 8000. Donc, nous n'entrons pas en matière sur cet objet.

L'autre question est posée directement à M. le Commissaire du gouvernement.

**Le Commissaire.** Tout d'abord, permettez-moi de remercier l'ensemble des députés qui se sont exprimés en faveur de cette loi même s'il y a quelques doutes, notamment cités par M<sup>me</sup> la Députée Christa Mutter, respectivement M<sup>me</sup> la Députée Solange Berset. C'est vrai que l'application ne sera pas facile à réaliser, notamment avec ces options, etc., mais il s'agit un petit peu, il faut bien le reconnaître, de la volonté aussi de chaque contribuable de déclarer ce qu'il doit déclarer. En cela, nous avons quand même prévu, à l'article 162 al. 1, un complément à la lettre e: «*Les employeurs qui accordent des participations de collaborateur à leurs employés, sur toutes les données nécessaires à la taxation*». Donc, ils doivent remettre une attestation.

Je pense que le Service des contributions mettra tout en œuvre pour que ça s'applique au mieux. C'est une question d'égalité de traitement mais aussi de revenus financiers nécessaires au fonctionnement de l'état.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

### Première lecture

Art. 1

*Art. 5 al. 1 let. b*

**Le Commissaire.** C'est uniquement la participation de collaborateur qui est ajoutée à l'article existant.

> Adopté.

*Art. 18 titre médian et al. 1*

> Adopté.

*Art. 18a (nouveau)*

**Le Commissaire.** Il s'agit d'un article entièrement nouveau précisant ces participations de collaborateur.

> Adopté.

*Art. 18b (nouveau)*

**Le Commissaire.** Cet article précise les prestations impayables, notamment la diminution de valeur, si elles ne sont pas réalisables immédiatement.

> Adopté.

*Art. 18c (nouveau)*

> Adopté.

*Art. 18d (nouveau)*

**Le Commissaire.** On précise le domicile du contribuable s'il est en Suisse ou pas en Suisse.

> Adopté.

*Art. 25 let. f<sup>bis</sup> (nouvelle)*

**Le Rapporteur.** Cet article fixe le montant annuel de 5000 francs pour les sapeurs-pompiers. Là, nous n'avons pas eu de propositions d'aller plus haut. La commission propose de rester à 5000 francs.

**Le Commissaire.** Je suis satisfait qu'on n'ait pas eu la proposition à 8000 parce que cela aurait été compliqué pour le contribuable. Pour le droit cantonal, il aurait dû mettre 8000 et pour l'impôt fédéral direct, il aurait dû mettre les 5000, puisque c'est le maximum prévu par la législation fédérale. Mais cela aurait été possible sur le plan cantonal, avec la complexité que je viens de citer.

**Mesot Roland (UDC/SVP, VE).** J'aurais juste besoin d'une précision concernant cet article dans lequel les prestations exonérées sont très bien définies, ce sont les tâches essentielles et on les retrouve après. Et il y a les indemnités pour les prestations fournies volontairement, qui ne sont pas exonérées. Là, en tant qu'ancien instructeur pompier – comme d'autres dans cette salle – j'aimerais qu'on me précise ce qu'on entend par là, notamment pour le rétablissement du matériel. Souvent, pour rétablir le matériel, ce sont des personnes qui viennent le lendemain de l'intervention. D'une certaine manière, elles sont volontaires, ne sont pas convoquées ou mises sur pied par un moyen officiel. Cette tâche de rétablissement du matériel figure-t-elle dans les tâches essentielles ou est-ce une prestation qui est fournie volontairement?

**Le Rapporteur.** Je peux peut-être donner une précision à cette question puisque, dans la commission parlementaire,

j'avais la procédure de consultation du Département fédéral des finances. Là, dans son article 3, il est mis notamment le rétablissement du matériel d'intervention.

A mon avis, cela devrait être inclus. J'ai été personnellement pendant dix ans commandant du feu et j'inclus ça avec le sinistre; mais c'était une décision personnelle. J'espère que M. le Commissaire ira dans cette même direction.

**Le Commissaire.** Concrètement à la question posée, si ça fait partie de la solde, ce travail est exonéré. Par contre, si c'est du travail supplémentaire qui est payé à part la solde, eh bien, il ne sera pas exonéré; pour moi, cela me paraît clair!

Je vais plus loin. Je vous donne un autre exemple. Si un cadre des pompiers va donner un cours dans un autre corps et qu'il reçoit une indemnité de 500 francs, elle n'est pas exonérée. C'est un revenu fiscal.

> Adopté.

*Art. 59a (nouveau)*

> Adopté.

*Art. 72 al. 2 let. a*

> Adopté.

*Art. 82 al. 1*

> Adopté.

*Art. 86a (nouveau)*

> Adopté.

*Art. 88 al. 2 (nouveau)*

> Adopté.

*Art. 162 al. 1 let. e (nouvelle)*

**Le Commissaire.** C'est là que nous avons précisé qui doit produire des attestations, donc les employeurs qui accordent des participations au collaborateur, pour justement éviter que ce ne soit soustrait à la fiscalité.

> Adopté.

## Art. 2, titre et considérants

**Le Rapporteur.** Ici, on fixe l'entrée en vigueur dans un mois et demi.

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

## Deuxième lecture

### Art. 1

- > Confirmation de la première lecture.

## Art. 2, titre et considérants

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

## Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 87 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

### Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener Woerfray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigone (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA,

PS/SP), Rapporteur (, ), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 87.*

## Clôture de la session

**La Présidente.** Nous sommes arrivés au terme de notre ordre du jour et au terme de la session de novembre. Je remercie chacun pour la bonne collaboration qui a prévalu dans nos débats. Mention particulière, une fois de plus, à nos scrutateurs, qui ont vraiment eu énormément de travail durant cette session. En notre nom à tous, je les remercie. (*Applaudissements!*)

Je vous souhaite à tous un bon retour chez vous et vous donne rendez-vous le mardi 4 décembre pour une nouvelle session.

- La séance est levée à 11 h 20.

*La Présidente:*

**Gabrielle BOURGUET**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ, secrétaire générale**

**Reto SCHMID, secrétaire général adjoint**